

EPCI/COMMUNES REPRESENTÉES	MEMBRES TITULAIRES	Présent	Pouvoir	Excusé/Absent	MEMBRES SUPPLEANTS	Présent
CC Canton de la Chambre	BAUDIN Jean	X			BONNIVARD Emilie	
Chambéry métropole	BOCHATON Brigitte				DUBONNET David	X
Région Rhône-Alpes	BONNIVARD Emilie			X		
Communes Isolées	BOUTY Georges	X			PELLICIER André	
Grand Lac	CASANOVA Corinne			X	MORIN Bruno	
CC du Lac d'Aiguebelette	COURTOIS Gilbert	X			ZUCCHERO pascal	
CC Cœur de Savoie	COVAREL Eric			X	CARREL Henri	
CC du Beaufortain	CRESENS Annick	X			GIORIA Mireille	
Grand Lac	CROZE Jean-Claude	X			GONTHIER Gérard	
CC Cœur de Bauges	DARVEY Albert	X			HEMAR Pierre	
CC de la Région d'Albertville	DUJOL Yves	X			CANTAMESSA François	
Chambéry métropole	DULLIN Xavier				DYEN Michel	X
Département de la Savoie	FAVETTA-SIEYES Christelle	X			MITHIEUX Lionel	
CC de la Région d'Albertville	GARZON Philippe			X	LOMBARD Emmanuel	
CC Hte Combe de Savoie	GAUDIN François	X			RAUCAZ Christian	
CC Val Guiers	GUIGUE Gilbert	X			CAGNIN Georges	
CC Chautagne	IMBERT Jacqueline				DE MARCH Denise	X
CC du Canton d'Albens	LEBLOND Jean	X			GINET Jean-Pierre	
Chambéry métropole	LÉOUTRE Jean-Marc	X			MIGNOLA Patrick	
CC Yenne	LOVISA Jean-Pierre	X			CHAPEAU Christian	
CC Cœur de maurienne	MARGUERON Jean-Paul	X			ROSSI Philippe	
CC Cœur de Savoie	PILARD Etienne	X			DESCHAMPS-BERGER Richard	
Chambéry métropole	RICHEL Christophe	X			ESQUEVIN Jérôme	
Chambéry métropole	ROCHAIX Daniel	X			POMMAT Dominique	
CC Cœur de Chartreuse	SEJOURNE Denis	X			CATTANEO Myriam	

TOTAL	18	0	4	3
TOTAL VOTANTS	21			
TOTAL VOIX	25			

Assistait également au conseil d'administration, sans voix délibérantes, Monsieur GEOFFROY Alexandre secrétaire général de la fédération du bâtiment de la Savoie, représentant M. Chevalier, Président de la CCI.

Monsieur le Président accueille les membres du conseil d'administration et les remercie de leur collaboration. Il souhaite la bienvenue en outre à M.MARGUERON, Président de la CC Cœur de Maurienne et lui transmet le livret d'accueil.
Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL

Le compte-rendu du conseil d'Administration du 11 Mai 2016 n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

2 - DOSSIERS OPERATIONNELS EN COURS

2-1- : OPERATIONS EN COURS

2-1-1 : LA CHAMBRE-« La Poste »

En date du 11 Mai 2016, le conseil d'administration a donné son accord pour l'acquisition d'une maison abritant le bureau de Poste et un logement sur la commune de La Chambre. Les membres du conseil d'administration sont informés que l'EPFL a négocié le prix à 170 000 € au lieu des 185 000 € attendus par La Poste. Il est proposé de redélibérer sur le prix.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Bâti	Zonage	Prix (€)
La Chambre	B n° 795	Place de la mairie	534	Oui	Urt	170 000 €

2-1-2 : GRESY SUR AIX - « Maison Ramella »

En date du 11 Mai 2016, le conseil d'administration a donné son accord pour l'acquisition d'une propriété dans le cadre d'une succession située en plein cœur du « quartier administratif » regroupant église, mairie, centre de loisirs, restaurants scolaires, écoles , bibliothèque, salle des fêtes et collège. Les membres du conseil d'administration sont informés que l'EPFL a négocié le prix à 171 000 € (Avis France Domaine).

2-1-3 : SAINT-BALDOPH - « Réhabilitation Le Nant »

En date du 11 Mai 2016, le conseil d'administration a donné son accord pour l'acquisition d'un ensemble de parcelles dans le cadre d'une donation faite au SIVU des Blés d'Or à St Baldoph. Ces parcelles se trouvant sur 4 communes différentes (Challes-Les-Eaux, La Ravoire, St Baldoph, St-Jeoire-Prieuré) seules celles de St Baldoph ont été délibérées.

Les 3 autres communes ayant d'ores et déjà donné leur accord pour l'acquisition à l'EPFL, il est proposé de re-délibérer sur l'ensemble des parcelles :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Section	N°	Lieu-dit/Adresse	Surface m ²	PLU/POS	Prix (€)
Saint-Baldoph	AC	0234	LES CRAUSES	754	NC	200 000 €
	AE	0010	CHARPINES	1 673	IINA	
	AD	0081	115 Route DES CLARINES	876	UA	
	AD	0191	ROUZAN	189	INAd	
	AC	0239	LES CRAUSES	1 190	NC	
	AE	0014	CHARPINES	2 476	IINA	
	AD	0038	110 Route DES CLARINES	212	UA	
Challes-les-Eaux	N	0176	CORNELON	1 550	ND	
Saint-Jeoire-Prieuré	B	0008	CORNELON	2 000	UE	
	B	0009	CORNELON	1 475	UE	
La Ravoire	U	0048	AU BOIS PLAN	1 000	N	
TOTAL				13 395		

2-1-4 : CHINDRIEUX - « Groupe scolaire »

La commune de Chindrieux avait sollicité l'EPFL lors de sa séance du 29 Janvier 2016 afin d'acquérir 4 parcelles qui permettraient d'envisager l'extension du groupe scolaire. Le conseil d'administration avait alors donné un accord de principe pour engager les discussions. Dans le cadre des négociations, une parcelle non prévue initialement est proposée à la vente qui pourrait servir à réaliser un échange.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Bâti	Zonage	Prix (€)
Chindrieux	E n°1001	Le Perron	1392	Non	Auc	30 624 €

2-2 : TRAVAUX EN COURS

2-2-1 : CHAMBERY-« St Gobain »

La démolition du château d'eau par explosif va débuter en septembre 2016 ; l'entreprise ARNAUD Démolition a été retenue pour un montant de 55 200 € HT.

Pour information l'EPFL a transmis un communiqué de presse en date du 21/06/2016 afin d'en informer les habitants.

TRAVAUX | La structure se dégrade et représente un « grave danger », selon une étude

Le château d'eau de Vetrotex sera démoli au cours de l'été



Con est pas le phare de Belle-Ile ni la Vierge dorée de Myens, d'accord. Mais avec la démolition programmée du château d'eau de Vetrotex, c'est un symbole de l'histoire ouvrière de Chambéry qui va bientôt disparaître du paysage.

Choisi en 1948, l'implantation de Saint-Gobain fut longtemps l'industrie la plus importante du bassin chambérien. Fermée depuis 2005, "Tusine A" fait l'objet d'un projet de reconversion. En attendant sa concrétisation, le château d'eau avait été conservé. Ses jours, pourtant, sont désormais comptés.

Le problème ? « La structure même du château d'eau se dégrade fortement, du fait notamment de la corrosion des armatures qui font éclater le béton », explique Philippe Pouchet, le directeur de l'Établissement public foncier local (EPFL) savoyard. « Il s'agit des chutes de blocs de béton depuis le couloir et les poteaux. Compte tenu de la hauteur de chute, cela représente un grave danger pour les personnes travaillant aux alentours. Un casque ne protège rien quand un bloc tombe de 30 mètres. »

« Il est en train de s'écrouler »

Conscient de la dimension « relativement emblématique » de la construction, l'EPFL a diligencé une étude technique, qui confirme le caractère irrémédiable des dommages. « En d'autres termes, il est en train de s'écrouler », confirme le responsable. Une permis de démolir a été obtenu fin avril et, suite à la consultation lancée pour retenir une entreprise de démolition « les travaux débuteront fin juillet pour une durée de deux mois environ ».

Fin 2016, il ne restera donc plus que la dalle et les anciens locaux administratifs. Une partie devrait être conservée dans le projet de reconversion : un "Passage Vetrotex" sera aménagé sous la structure métallique de type Eiffel visible au cœur de l'usine.

François DELESTRE

« L'établissement public foncier local (EPFL) est un outil au service des collectivités pour faire passer, à leur demande, l'EPFL achève des biens fonciers et les "stocke" le temps, pour les élus, de mûrir les projets d'aménagement ou de reconversion.

Une consultation à partir de septembre pour donner un nom au futur éco-quartier

La municipalité envisage de lancer une consultation du grand public en septembre pour rebaptiser le secteur. Car si le futur "éco-quartier" s'étendra sur l'emprise de 5,8 hectares libérée par l'usine A de Vetrotex, ce nom ne pourra pas être réutilisé pour la commercialisation des quelque 700 logements envisagés d'ici à 2027.

D'abord, parce que l'appellation Vetrotex est toujours propriété intellectuelle du groupe Saint-Gobain. Ensuite, il faut bien reconnaître qu'au-delà de Chambéry ou de la Savoie, Vetrotex n'est pas un nom qui "parle" à beaucoup de monde. Quant à sa capacité à incarner la petite musique des quartiers verts, on peut douter. « Si l'on se fie au cadastre, ce quartier est le quartier d'Angle terre, en deux mots », a précisé le maire, Michel Danfin, lors du dernier conseil municipal. Les élus ne sont pas convaincus que ce nom convienne mieux. Ils veulent donc « consulter le maximum de personnes » avant d'arrêter un choix.

Parallèlement, la démarche de concertation sur le projet se poursuit, avec de nouvelles tables rondes prévues aujourd'hui. Parmi les groupes de travail, un devrait suivre la question du nom.

F.A.

En se rapprochant de la construction, on peut observer les armatures métalliques qui font écarter le béton, notamment sous la coupole.

LE CHIFFRE

1 800 C'est le nombre de personnes qu'employait le Verre Textile en 1975, au sommet de sa gloire. Fermée en 2005, rachetée à Saint-Gobain par la Ville de Chambéry via l'EPFL 73 en 2011 pour 10 millions d'euros, le site Vetrotex a été en grande partie démoli.

A terme, c'est un nouveau quartier qui aura émergé au bord de la Leyse, avec une entrée de ville moins austère qu'aujourd'hui. Reste à lui trouver un nom. (Archives Agence Photo CHAMBERY)



2-2-2 : CHAMBERY-« Ilôt Ravet »

La démolition est en cours et la fin de chantier est prévue pour le 13 Juillet 2016.

Dans le prolongement de cette démolition et tenant compte de la réactivité de l'EPFL, la commune de Chambéry a délibéré pour proposer une délégation de maîtrise d'ouvrage à l'EPFL pour un ensemble de bâtiment leur appartenant et situé dans la continuité du tènement démolé conformément à la convention remise sur table.

Considérant le caractère exceptionnel de cette demande dans la mesure où les bâtiments communaux jouxtant ceux de l'EPFL sont concernés par un projet d'ensemble, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte la délégation de la maîtrise d'ouvrage pour un montant maximal estimé à 344 700 € HT.

2-2-3 : CHALLES LES EAUX-« Beauséjour »

L'appel d'offres pour les travaux de désamiantage et de démolition du gymnase va être engagé en Juillet 2016, le début des travaux pourrait être envisagé en Janvier 2017.

3 - NOUVELLES DEMANDES DE PORTAGES

3-1 : LA ROCHETTE - « Garage Micheland »

La commune de La Rochette, dans le cadre de sa politique générale d'aménagement du centre-ville, envisage de procéder à différentes acquisitions. Lors de sa séance du 29 Janvier 2016, le conseil d'administration avait donné un accord de principe afin d'engager les discussions sur 3 tènements identifiés par la commune. Outre l'aspect réserves foncières en vue du développement de logements et de services, la commune souhaite supprimer la friche urbaine que constitue le garage automobile dit « Micheland » qui se trouve à proximité du centre-ville et qui n'est plus exploité depuis très longtemps. Idéalement placé dans l'espace urbain, ce lieu est fréquemment visité par des jeunes avec tous les risques que cela induit. Une fois le tènement acquis, la démolition sera diligentée par la commune qui pourra ainsi réfléchir durant le temps du portage à son projet de logement.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Zonage	Prix (€)
La Rochette	B 1991	Rue Max franck	1 067	UAh	120 000 €

3-2 : CHAMBERY - « Secteur Alsace Lorraine-Garibaldi»

Dans le cadre du renouvellement urbain de l'ensemble du secteur « centre nord », la commune de Chambéry a ciblé 4 zones d'aménagement destinées principalement à l'habitat qui s'inscrivent dans la 2^{ème} tranche de la ZAC Vétrotex. Parmi elles, un tènement abritant le magasin de moto « Betemps » est mis en vente. La commune sollicite l'EPFL afin d'acquérir cet ensemble.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Bâti	Prix (€)
Chambéry	BZ n° 186 et 207	411 avenue Alsace Lorraine	1591	oui	1 000 000 €

3-3 : AIME-LA-PLAGNE - « Désenclavement de la zone « Le Dos » à Vilette »

La commune d'AIME LA PLAGNE, au travers de son PLU souhaite urbaniser à terme la zone « AU - du Dos », au hameau de Vilette. En effet, cette zone est dans la continuité de l'urbanisation existante et bénéficiera d'un accès sécurisé le long de la RN90.

La commune d'AIME-LA-PLAGNE a été destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) concernant une maison à l'entrée de cette zone, au prix de 52 000 € ; Elle a donc sollicité l'EPFL aux fins d'engager un dossier de préemption avec contre-offre de prix. Pour autant l'EPFL a engagé une négociation amiable qui a pu aboutir.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Bâti	Prix (€)
Aime-La-Plagne	ZK 145	Le Dos	612m ²	Oui	45 000€ + 6 000€ frais d'agence à la charge de l'acquéreur

3-4 : GRESY-SUR-ISERE - « Cœur de Bourg »

La commune de Grésy sur Isère souhaite la venue de nouveaux habitants ainsi qu'une densification et rénovation du centre bourg, dans un souci d'économie d'espace par la promotion de nouvelles formes d'habitat, notamment par de petits collectifs.

Une étude pré-opérationnelle sur la zone « AU cœur de bourg » a été réalisée en 2010 et la commune a déjà réalisé la construction de l'espace multi-activités.

A ce jour, des opportunités foncières avec certains propriétaires de terrains inclus dans ce périmètre permettraient de finaliser une opération d'aménagement avec un opérateur.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Bâti	Prix (€)
Grésy sur Isère	B n° 3059(p) , 3060, 3061 et 3062	Gresy	8770 m ²	Non	289 410 €

3-5 : BASSENS - « Zone commerciale La Martinière »

La commune de Bassens sollicite l'EPFL afin d'acquérir une maison à usage d'habitation située au cœur de la zone commerciale La Martinière. Une étude d'urbanisme en cours a permis de mettre l'accent sur l'importance de la maîtrise foncière de cette zone et la commune souhaite se positionner de façon stratégique sur l'évolution de ce foncier.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Bâti	POS - PLU	Prix (€)
Bassens	B n° 1525	783 rue de la martinière	1311	Oui	Ue	490 000 € Démolition à la charge du vendeur

3-6 : BASSENS- « Entrée de ville II »

En date du 16/07/2009, l'EPFL avait acquis pour le compte de la commune de Bassens une maison à usage d'habitation (depuis démolie) située à l'entrée de ville et avait été missionné pour acquérir 3 parcelles de terrain jouxtant cette propriété appartenant notamment à la fondation du bocage.

Le projet prévoyait la création d'une zone mixant habitat et équipements publics. La fondation du bocage avait alors privilégié la cession à un opérateur dont la proposition d'acquisition était indexée sur le SHON envisagé. L'opération n'ayant pu aboutir, la nouvelle municipalité souhaite maintenir ce projet et sollicite l'EPFL afin d'acquérir cette propriété.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Bâti	Prix (€)
Bassens	B n° 228 , 229 et 1076	1 rue de gonrat	2840	NON	490 000 €

3-7 : SAINT SORLIN D'ARVES - « Zone du Mollard »

La commune sollicite l'intervention de l'EPFL pour mobiliser le foncier d'assiette d'un projet d'aménagement touristique structurant au cœur du village-station.

Le secteur du Mollard est considéré comme un espace crucial d'aménagement. Il est le seul grand périmètre voué à un aménagement d'envergure dans le centre de la station.

Le projet d'aménagement est le suivant :

- Création de 1500-1800 lits banalisés de type hôtelier, en périmètre du secteur, en bordure du front de neige,
- Création d'un espace central d'animation hiver/été; en hiver, rassemblement des écoles de ski et « grenouillère », en été, théâtre de verdure.

Il est précisé qu'une étude UTN et d'impact a été lancée par la commune.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Bâti	POS - PLU	Prix (€)
Saint Sorlin d'Arves	83 parcelles	le pré, le Mollard, derrière le Mollard	77 442m ²	non	AU stricte	Avis France Domaine

3-8 : CHAMBERY METROPOLE-CHAMBERY - « Pôle d'affaires La Cassine II »

Dans le prolongement des biens portés par l'EPFL sur le secteur de la Cassine, Chambéry métropole sollicite l'EPFL aux fins d'acquérir et de porter deux fonciers nécessaires à l'aménagement du futur pôle d'affaires.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Bâti	POS/PLU	Prix (€)
Chambéry	BV n°75	625 Chemin de la rotonde	Lot 1	Oui	UE	Avis France Domaine
Chambéry	BV n°74	619 Chemin de la rotonde	458	Oui	UE	Avis France Domaine

3-9 : NOTRE DAME DES MILLIERES - « Sécurisation du ruisseau de la Combaz »

Dans le cadre de la protection du village de Notre Dame des Millières, le SISARC envisage des travaux sur le ruisseau de la Combaz. L'acquisition de la parcelle D n° 172 est indispensable pour ces travaux. Les propriétaires souhaitent vendre la totalité des biens leurs appartenant ; la commune utilisera ces parcelles dans le cadre d'échanges fonciers liés à cette même opération.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Bâti	POS/PLU	Prix (€)
Notre Dame des Millières	A n° 247, 250, 268, 269 et B n° 261, 270 et 817 , D n° 172 et 415	Divers	8476	Non	A et N	4 000 €

3-10 : NOTRE DAME DES MILLIERES - « Plan Carroz III »

La commune de Notre Dame des Millières souhaite diversifier l'offre d'habitat et créer un centre village pour conforter l'identité de la commune. Elle a identifié 3 parcelles qui se situent derrière la mairie et l'école qui jouxtent les parcelles déjà propriété de l'EPFL. Elle sollicite l'EPFL afin d'acquérir ces nouvelles parcelles, complémentaires au stock existant.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Bâti	POS/PLU	Prix (€)
Notre Dame des Millières	A n° 313 et 687 A n° 784 p	Plan carroz	1128 510 m ² environ	Non	AU	42 588 € environ soit 26 €/m ²

3-10 : SAINT-ALBAN-LEYSSE - « Bourse forestière »

La communauté d'agglomération Chambéry métropole a mis en place une bourse foncière forestière permettant de mettre en relation vendeurs et acheteurs potentiels afin de faciliter la vente, l'achat ou les échanges de parcelles forestières sur le territoire de l'agglomération. Parallèlement, la commune de St Alban Leysse a engagé depuis quelques années une stratégie de gestion des espaces naturels caractérisée par une politique d'acquisition de terrains au gré des opportunités. Neuf propriétaires se sont inscrits et la commune sollicite l'EPFL afin d'acquérir l'ensemble des parcelles.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Parcelle(s)	Surface	Bâti	Prix
St Alban Laysse	A 314	4095	non	0,30 €/m ² environ
St Alban Laysse	B 365	2000		
St Alban Laysse	B 412	3115		
St Alban Laysse	A 325	7610		
St Alban Laysse	A 376	10280		
St Alban Laysse	AB 82	56		
St Alban Laysse	AB 83	1060		
St Alban Laysse	AB 84	3430		
St Alban Laysse	B 81	1420		
St Alban Laysse	B 87	695		
St Alban Laysse	B 88	1685		
St Alban Laysse	B 89	3270		
St Alban Laysse	C 248	2125		
St Alban Laysse	C 249	10980		
St Alban Laysse	B 154	6950		
St Alban Laysse	B 155	2100		
St Alban Laysse	B 156	1205		
St Alban Laysse	C 32	9830		
St Alban Laysse	B 431	28676		
St Alban Laysse	B 226	8475		
St Alban Laysse	A 144	1475		
St Alban Laysse	A 145	6655		
St Alban Laysse	B 256	2795		
St Alban Laysse	B 319	2220		
St Alban Laysse	B 320	230		
St Alban Laysse	A 131	1900		
St Alban Laysse	A 192	695		
St Alban Laysse	A 193	4115		
St Alban Laysse	A 137	806		
St Alban Laysse	A 139	1465		
St Alban Laysse	A 141	2988		
St Alban Laysse	A 173	605		
St Alban Laysse	A 166	626		
	Total	135 632		

3-11 : ST ALBAN LEYSSE - « Le Petit Leysse »

Dans le cadre du projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D), la commune de St Alban Leysse a défini plusieurs secteurs d'aménagement privilégiés compatibles avec une démarche d'aménagement durable permettant de ne pas dénaturer l'équilibre des différents secteurs. Dans la continuité de cette démarche et dans le volet cadre de vie, la commune a prévu la réalisation d'une maison de quartier sur le secteur Leysse. La commune souhaite saisir l'opportunité de la mise en vente par l'OPAC de la Savoie d'un bâtiment situé impasse du moulin et qui pourra à terme être aménagé pour répondre à ce projet.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Classement POS/PLU	Prix
St Alban Leysse	AM 202	Le Petit Leysse	20	UA	70 000 €
St Alban Leysse	AM 1091	Le Petit Leysse	170	UA	
St Alban Leysse	AM 1092	Le Petit Leysse	22	UA	
St Alban Leysse	AM 1094	Le Petit Leysse	35	UA	
	TOTAL		247		

3-11 : DETRIER - « Annexe locaux techniques »

La commune demande à l'EPFL de l'aider à régulariser l'acquisition d'une propriété qu'elle occupe depuis de nombreuses années, située à proximité immédiate de ses bâtiments techniques. Ces deux parcelles supportent une place de dépôts de bois. La propriété est constituée d'une indivision de 8 personnes.

Le conseil d'administration prend acte de cette demande.

3-12 : SAINT ALBAN LEYSSE - « Centre Bourg V »

Dans le cadre de son projet d'aménagement d'un centre bourg dont l'objectif est de modifier la vocation du quartier et de le faire évoluer vers du logement individuel en vocation collective. Après avoir acquis par l'intermédiaire de l'EPFL trois maisons, la commune sollicite l'EPFL afin d'acquérir la dernière maison qui lui permettra de réaliser son projet.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Bâti	Prix (€)
St Alban Leyse	AK n° 179 AK n° 181 (176/534)	77 rue du cdt J l'Hospital Lots 1 à 4	841	Oui	360 000 €

3-13 : MONTMELIAN - « Propriété Chautemps »

Saisie d'une opportunité de mise en vente, la commune de Montmélian sollicite l'EPFL afin d'acquérir un tènement immobilier comprenant un immeuble en nature d'ancien corps de ferme, trois écuries, garage et grange. Cet ensemble est situé en entrée de ville, à proximité de services et commerces et pourrait accueillir une opération de logements après travaux du SISARC sur les digues de l'Isère et évolution du PPRI.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous au prix ci-dessous :

Localisation	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Zonage	Prix (€)
Montmélian	AE n°29	Avenue Jean Jaurés	7724	IINA	Avis France Domaine

4- RETROCESSION A TIERS

4-1 : CCLA-GERBAIX- « Extension de la Zone Artisanale »

La CCLA demande à l'EPFL de rétrocéder un lot de la zone artisanale de GERBAIX, à M.POBEL Eric. En effet, depuis le début du portage des terrains par l'EPFL, la CCLA a aménagé cette extension de zone existante afin d'y accueillir 8 lots maximum.

La CCLA rachètera le surplus d'emprise rapidement pour finaliser la commercialisation.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessous, au prix ci-dessous, à M.POBEL Eric :

Localisation	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface (m ²)	Bâti	POS - PLU	Prix (€)
Gerbaix	A1748p et A90p	La source	1200 environ	Non	UE	35€ H.T/m ²

4-2 : CHAMBERY- « St Gobain »

En date du 24/10/2011, l'EPFL a acquis l'ancienne usine A appartenant à St Gobain. Dans la continuité, en date du 28/02/2012 et du 4/12/2013, l'EPFL a poursuivi ses acquisitions dont la maison « Albert » et l'ancien centre de tri postal situé en face de cette usine permettant à la ville de disposer d'une assiette foncière qui lui permettra d'accueillir environ 700 logements. Le stockage initial était prévu pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 24/10/2016. La commune qui entend respecter ses engagements demande à l'EPFL de céder la totalité du tènement à la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS).

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord quant à la rétrocession des parcelles mentionnées ci-dessous, au prix ci-dessous, à la SAS :

Localisation	Réf. Cadastrale	Adresse	Surface m ²	Prix
Chambéry	BZ5	14 Place PIERRE DE COUBERTIN	549	9 948 416,28 € HT
Chambéry	BZ324	10 Place de Coubertin	16719	
Chambéry	BZ304	Quai des Allobroges	32673	
Chambéry	BZ4	10 Place Pierre de Coubertin	1845	
Chambéry	BZ288	715 Quai des Allobroges	4906	
Chambéry	BZ284	Quai des Allobroges	52	
Chambéry	BZ251	153 Rue GARIBALDI	1604	
Chambéry	BZ167	153 Rue GARIBALDI	122	
Chambéry	BZ166	153 Rue GARIBALDI	17	
Chambéry	BZ105	211 Rue GARIBALDI	970	

6- QUESTIONS DIVERSES

6-1 : Appel à manifestation d'intérêt 2015

Philippe Pourchet rappelle que 2 dossiers ont été communiqués à la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt 2015. Certains projets, plus matures, sont en cours d'instruction par les services de la Région, La cassine par exemple. D'autres se révélant plus complexes, notamment les structures industrielles importantes, anciennes ICPE pour lesquelles le coût prévisible des diagnostics préalables est rédhibitoire pour les collectivités concernées et notamment l'ancienne teinturerie TIES (Ex Blanchin) à Champagnieux et les papeteries des deux Guiers à Entre deux Guiers. Des contacts ont été pris avec l'ADEME qui peut subventionner, en partie le coût de ces diagnostics. L'EPFL a, pour sa part, rédigé un cahier des charges spécifique aux fins d'engager les consultations nécessaires à l'élaboration de ces diagnostics dont le montant sera conséquent.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration que l'EPFL puisse prendre en charge directement le coût des diagnostics non subventionnés par l'ADEME ceci permettant aux collectivités concernées d'avoir toutes les informations nécessaires à la prise de décision.

Le conseil d'administration donne un accord de principe à cette prise en charge mais souhaite que les collectivités s'investissent dans la démarche et participent également au coût, même pour un faible montant. Fort de cet accord de principe, l'EPFL engage dès à présent les consultations pour procéder aux diagnostics de ces 2 ICPE qui permettront lors du prochain conseil de valablement délibérer sur les prises en charge.

6-2 : Beaufort – Désamiantage de l'EPHAD

Philippe POURCHET rappelle qu'après consultation, l'entreprise HYGEPUR avait été retenue pour procéder au désamiantage de ce bâtiment avant revente à 3M CONSTRUCTION telle que souhaitée par le commune. A la suite de son rachat par l'entreprise DI ENVIRONNEMENT qui a refusé d'effectuer les travaux pour ce montant, l'EPFL a retenu une tierce entreprise SFTP qui a terminé les travaux pour un montant complémentaire de 18 417.99 € HT. Le conseil d'administration, à l'unanimité décide que ce montant inattendu restera à charge de l'EPFL.

6-3 : Signature convention BTP

Lors de la séance du 11 Mai 2016, les membres du conseil d'administration ont reçu le projet de convention de bonnes pratiques avec la fédération du BTP de la savoie.

Jean-Marc LÉOUTRE informe le conseil d'administration que cette convention a été régularisée le 6 Juin 2016.

6-4 : Bureaux EPFL

Jean-Marc LÉOUTRE informe les membres du conseil d'administration quant à la pose de la première pierre du bâtiment « Evolution » à la Cassine qui accueillera les bureaux de l'EPFL notamment mais également Métropole Savoie et les structures satellites du conseil départemental (Asadac-MDP, Savoie vivante...). Il précise que 250 m² de bureaux restent disponibles au même niveau que l'EPFL et propose d'anticiper de l'évolution de l'EPFL eu égard aux nombreuses demandes d'adhésions.

Après discussion, et à l'unanimité, le conseil d'administration donne son accord pour l'acquisition de cette surface complémentaire au prix proposé de 2100 €/HT/M2 et charge le Directeur de procéder à toutes démarches et d'en rendre compte au prochain conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le 4 Juillet 2016,
Jean-Marc LÉOUTRE
Président de l'EPFL de la Savoie



CALENDRIER DES PROCHAINES ASSEMBLÉES

Date	Horaire à confirmer	Réunions
Vendredi 23 Septembre 2016	9h30	Assemblée Générale et Conseil d'Administration (EPFL de la Savoie, Salle du conseil - Lieu à confirmer)
Vendredi 4 Novembre 2016	Matin	Conseil d'Administration (EPFL de la Savoie, Salle du conseil)
Vendredi 2 Décembre 2016	8h30	Assemblée Générale annuelle (Centre des congrès « Le Manège », Chambéry)